

À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle de l'école Ste-Monique, au 769 rue Principale, quartier de Rollet, le lundi 14 mai 2007 à 20 h, conformément à la Loi sur les cités et villes, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers :

Monsieur Léo Boisvert,	district de Noranda-Nord/Lac-Dufault
Madame Sylvie Turgeon,	district de Rouyn-Noranda Ouest
Monsieur André Philippon,	district de Dallaire
Monsieur Mario Provencher,	district du Centre-ville
Monsieur Denis Geoffroy,	district du Vieux-Noranda
Madame Claudette Boulanger,	district de l'Université
Monsieur Marcel Loyer,	district de Granada
Madame Marielle Pellerin,	district des Pionniers
Madame Danielle Simard,	district d'Arntfield/Montbeillard/Rollet
Monsieur Marcel Maheux,	district de Bellecombe/Beaudry/Cloutier
Monsieur Pierre Rodrigue,	district de D'Alembert/Cléricy/Mont-Brun/Destor
Monsieur René Ducharme,	district de Cadillac et T.N.O.

Sont absents :

Monsieur Roger Caouette	maire
Monsieur Claude Fournel	district d'Évain
Monsieur Ronald Gaudet,	district de McWatters

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de Mme Sylvie Turgeon, mairesse suppléante.

Sont également présents, M. Denis Charron, directeur général, et M. Daniel Samson, greffier.

RÉSOLUTION N° 2007-403

ATTENDU QUE Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) présente un projet qui vise la création de deux réserves de biodiversité sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda, soit celles du lac Opasatica et du réservoir Decelles;

ATTENDU QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique;

ATTENDU QUE la séance de la deuxième partie de l'audience publique où les mémoires seront présentés se tiendra le 23 mai 2007 à Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE l'établissement d'aires protégées est un sujet qui touche directement les responsabilités de la Ville de Rouyn-Noranda relativement à l'aménagement, au développement et à la gestion de son territoire;

ATTENDU QUE les membres du Comité d'aménagement et d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'appuyer le contenu du mémoire « Position de la Ville de Rouyn-Noranda concernant les réserves de biodiversité projetées du lac Opasatica et du réservoir Decelles »;

EN CONSÉQUENCE,

Rés. N° 2007-403 : Il est proposé par le conseiller Pierre Rodrigue appuyé par le conseiller Mario Provencher et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Cité étudiante

Que le conseil de la Ville de Rouyn-Noranda donne son accord au contenu et à la présentation du mémoire intitulé « **Position de la Ville de Rouyn-Noranda concernant les réserves de biodiversité projetées du lac Opasatica et du réservoir Decelles** ».

Que le conseil de la Ville de Rouyn-Noranda désigne le conseiller Mario Provencher pour faire la présentation de la position de la Ville lors de l'audience publique.

ADOPTÉE

Certifié copie conforme, ce 18 mai 2007

Le greffier,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Samson', with a long horizontal line extending to the right.

Daniel Samson